

ÉGAUX SANS EGO  
FICHE D'ACTIVITÉS

---

# *Look'Ado*

---

CANOPÉ

---

## Niveau

---

Lycée, seconde, EMC : égalité et discrimination.

---

## Objectifs

---

- Respecter tous les autres et notamment appliquer les principes de l'égalité des femmes et des hommes.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.
- S'impliquer dans le travail en équipe.

---

## Déroulement des séances

---

### PREMIÈRE SÉANCE : LES REPRÉSENTATIONS VESTIMENTAIRES

**DURÉE : 1 HEURE**

- Lecture individuelle en classe de la bande dessinée (question 1 – 10 minutes).
- Exploitation collective du support : recherches sur internet par groupes de deux ou trois élèves puis corrections collectives (question 2 – 40 minutes).

*Compétences : élaboration des représentations initiales et acquisition d'éléments d'argumentation pour débattre.*

### SECONDE SÉANCE : LES CODES VESTIMENTAIRES ET LA MIXITÉ

**DURÉE : 1 HEURE**

- Débat contradictoire et jeu de rôle sur la base des recherches menées en première séance (question 3 – 30 minutes).
- Reprise collective sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes en matière vestimentaire (question 4 – 20 minutes).

*Compétences :*

- conceptualisation des notions de codes vestimentaires et de mixité ;
- confrontation avec les représentations initiales pour se construire une culture de la mixité vestimentaire.

# Activités

## PREMIÈRE SÉANCE : LES REPRÉSENTATIONS VESTIMENTAIRES

DURÉE : 1 HEURE

**Question 1** : lisez de manière individuelle la bande dessinée proposée qui s'intitule *Look'Ado*. Prenez en notes au maximum trois réactions, situations ou réflexions qui vous touchent en expliquant pourquoi.

.....

.....

**Question 2** : par binômes, mixtes si possible, recherchez sur internet les éléments qui permettent de remplir les tableaux d'analyse suivants :

### QUELS HOMMES PORTENT LA JUPE AUJOURD'HUI DANS LE MONDE ?

| FORME DE LA « JUPE » | ESPACE GÉOGRAPHIQUE | EXPLICATIONS |
|----------------------|---------------------|--------------|
| Kilt                 | .....               | .....        |
| Djellaba/gandoura    | .....               | .....        |
| Sari                 | .....               | .....        |
| Paréo/manou          | .....               | .....        |
| Autres exemples...   | .....               | .....        |

### HISTOIRE DU PORT FÉMININ DU PANTALON EN FRANCE

| PÉRIODES           | EXPLICATIONS |
|--------------------|--------------|
| Un interdit légal  | .....        |
| Un interdit social | .....        |
| Une norme sociale  | .....        |

## SECONDE SÉANCE : LES CODES VESTIMENTAIRES ET LA MIXITÉ

(DURÉE : 1 HEURE)

**Question 3** : sur la base de vos recherches, endossez l'un des rôles ci-après et débattre du sujet suivant : « Une jeune fille peut-elle se rendre en jupe au lycée ? »

Une jeune fille qui se met en jupe/Une jeune fille qui approuve et soutient le port de la jupe/Une jeune fille qui désapprouve et dénonce le port de la jupe/Un jeune homme qui approuve et soutient le port de la jupe/Un jeune homme qui désapprouve et dénonce le port de la jupe/Un enseignant/Un CPE/Un chef d'établissement/Un parent d'élève qui approuve et soutient le port de la jupe/Un parent d'élève qui désapprouve et dénonce le port de la jupe/L'infirmière scolaire.

**Question 4** : confrontez vos premières représentations [question 1] avec vos recherches et les éléments du débat avec vos camarades. Avez-vous changé d'avis ? Qu'avez-vous appris sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes en matière vestimentaire ?

# Pistes de corrections

## QUESTION 1

Une lecture individuelle permet à l'élève de ne pas interagir immédiatement avec ses camarades. La prise de notes de ses réactions doit rester personnelle afin de ne pas être éventuellement stigmatisée par les camarades. La notion de liberté de penser est ici fondamentale.

La mise en perspective de ces premières impressions se fera en fin d'étude (question 4).

## QUESTION 2

### QUELS HOMMES PORTENT LA JUPE AUJOURD'HUI DANS LE MONDE ?

| FORME DE LA « JUPE » | ESPACE GÉOGRAPHIQUE | EXPLICATIONS   |
|----------------------|---------------------|--|
| Kilt                 | Écosse              | Habit traditionnel et identitaire masculin qui peut être porté lors d'occasions spéciales (comme le font les acteurs Sean Connery et Ewan McGregor) ou à des fins provocatrices (groupes de rock, le créateur de mode Jean-Paul Gaultier). |
| Djellaba/gandoura    | Afrique du Nord     | Vêtement traditionnel unisexe qui se modernise. Peut se porter lors des cérémonies religieuses ou des fêtes, dans la vie quotidienne.  |
| Sari                 | Asie du Sud         | Vêtement traditionnel unisexe qui se modernise. Peut se porter lors des cérémonies religieuses ou des fêtes, dans la vie quotidienne.  |
| Paréo/manou          | Pacifique           | Utilisé comme pagne par les hommes qui le nouent et l'enroulent autour de la taille. Vêtement léger et coloré, adapté aux climats tropicaux.   |

### HISTOIRE DU PORT FÉMININ DU PANTALON EN FRANCE

| PÉRIODES           | EXPLICATIONS  |   |
|--------------------|---|---|
| Un interdit légal  | Ordonnance du préfet de police de Paris en 1800 (sauf motif médical).<br>Circulaires préfectorales de 1892 et 1909 (si la femme tient une bicyclette ou un cheval), malgré quelques complaisances.                          | Interdits religieux, valeurs traditionnelles qui attachent une différence sexuée de l'habillement.<br>Cf. expression populaire : « Une femme honnête a les genoux sales. »  |
| Un interdit social | Interdit levé par les groupes sociaux des avant-gardistes (1920-1930), des sportives, le monde de la mode (années 1960 : Saint Laurent ou Courrèges) puis la jeunesse après 1968 et le monde de la politique (années 1980). | Porter le pantalon relève du symbole de pouvoir, auparavant dévolu aux hommes.<br>Cf. expression populaire : « Porter la culotte ». C'est donc une forme de provocation féminine voire féministe puis une revendication d'égalité entre hommes et femmes. |
| Une norme sociale  | « Abrogation implicite » de l'ordonnance de 1800 en 2013 : elle devient « une pièce d'archives conservée comme telle par la préfecture de police de Paris ».  | Porter la jupe deviendrait provocateur : depuis les années 2000, certains jeunes gens voient la jupe courte comme « un signe de disponibilité sexuelle ». C'est un « retournement extraordinaire » selon Christine Bard.                                  |

## RESSOURCES

- « La femme et le pantalon : histoire d'une conquête », Jean-Noël Jeanneney, émission *Concordance des temps*, France Culture, 17 novembre 2012.
- Christine Bard, *Une histoire politique du pantalon*, Paris, Seuil, 2010, 392 p.
- Astrid De La Motte, Virginie Houadec, Claire Pontais, Michèle Babillot, *50 activités pour l'égalité filles-garçons : école primaire, 6<sup>e</sup> – SEGPA*, Réseau Canopé, 2015.

## QUESTION 3

Il s'agit de décerner des rôles au sein de l'établissement scolaire afin de cadrer le débat et de ne pas stigmatiser des groupes sociaux dans des caricatures. Le débat doit donc s'inscrire dans l'établissement.

Par ailleurs, si la dizaine de rôles proposés peut être modulée en fonction de la taille du demi-groupe d'EMC, il faut garder à l'esprit que si les élèves ou leurs parents peuvent afficher des opinions en faveur ou en défaveur de la jupe, il n'en est pas ainsi des personnels de l'établissement. En effet, ils représentent l'État et doivent donc être ceux qui en rappellent la loi.

Ainsi, le règlement intérieur des établissements stipule le principe d'« égalité des chances et de traitement entre garçons et filles » dans le même esprit que la Constitution française dans son article premier :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.  
La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Par ailleurs, la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école rappelle que « la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel ».

Le rappel des textes en vigueur à l'École est disponible sur la plateforme « Outils égalité filles-garçons ».

## QUESTION 4

La reprise individuelle et la confrontation des premières représentations avec les recherches et les positions débattues doivent permettre de mener l'élève à faire évoluer sa première position, quelle qu'elle soit. Aucun jugement de la part des camarades n'est attendu lors de cette mise en commun.

Le rappel de la loi en matière d'égalité des femmes et des hommes est mené par l'enseignant pour conclure la séance de façon constructive.